



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
04.02.2015 Bulletin 2015/06

(51) Int Cl.:
A47B 45/00 (2006.01) A47D 11/00 (2006.01)
A47B 85/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14178764.8**

(22) Date de dépôt: **28.07.2014**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Dejammet-Girard, Laure**
23000 Guéret (FR)

(74) Mandataire: **Petit, Maxime et al**
BREMA-LOYER
Le Centralis
63 Avenue du Général Leclerc
92340 Bourg-La-Reine (FR)

(30) Priorité: **29.07.2013 FR 1357491**

(71) Demandeur: **Sauthon Industries**
23000 Guéret (FR)

(54) **Meuble évolutif**

(57) L'invention est relative à meuble évolutif apte à être disposé selon un premier et un deuxième agencement comprenant un caisson (4) qui comprend au moins un compartiment (6), un premier panneau (8) qui est disposé, selon le premier agencement, horizontalement au-dessus dudit caisson (4) et, selon le deuxième agencement, verticalement, en regard et à distance de l'un des côtés du caisson (4), un deuxième panneau (10) qui est

disposé, selon le premier agencement, verticalement et en regard de l'un des côtés du caisson (4) et perpendiculairement audit premier panneau (8), et, selon le deuxième agencement, horizontalement, et est relié perpendiculairement audit premier panneau (8), le premier panneau (8) dans le premier agencement et le deuxième panneau (10) dans le deuxième agencement forment une plate-forme.

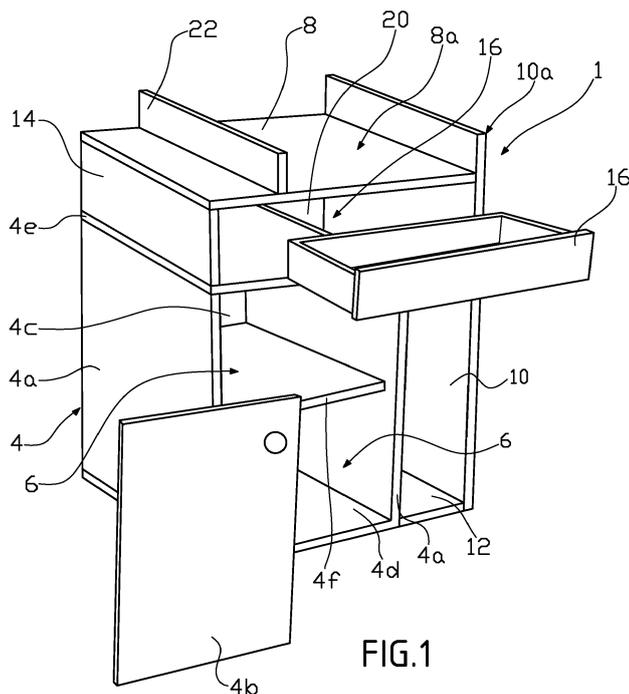


FIG.1

Description

[0001] L'invention est relative à un meuble (ou une pièce de mobilier) évolutif apte à voir son agencement modifié afin de modifier sa fonction/destination.

[0002] L'invention concerne plus particulièrement, mais non exclusivement, une table ou une commode à langer dont l'agencement peut être modifié afin de devenir un bureau.

[0003] L'invention a pour objet un meuble évolutif apte à être disposé selon un premier et un deuxième agencement comprenant :

- un caisson qui comprend au moins un compartiment,
- un premier panneau qui est disposé, selon le premier agencement, horizontalement au-dessus dudit caisson et, selon le deuxième agencement, verticalement, en regard et à distance de l'un des côtés du caisson,
- un deuxième panneau qui est disposé, selon le premier agencement, verticalement, en regard et à distance dudit côté du caisson et perpendiculairement audit premier panneau et, selon le deuxième agencement, horizontalement sur ledit caisson, et qui est relié perpendiculairement audit premier panneau,

le premier panneau dans le premier agencement et le deuxième panneau dans le deuxième agencement formant un plan de travail,

le meuble comprenant un troisième panneau qui, selon le premier agencement, relie les parties inférieures dudit caisson et dudit deuxième panneau et, selon le deuxième agencement, est disposé horizontalement au-dessus dudit caisson de manière à recouvrir ledit caisson conjointement avec une partie du deuxième panneau.

[0004] Le meuble évolutif selon l'invention présente l'avantage d'être économique et écologique. En effet, le passage du premier au deuxième agencement permet de conserver la plupart des éléments. Le meuble évolutif présente, de plus, l'avantage d'être adaptable et multi-usage.

[0005] Le troisième panneau permet, dans le premier agencement, d'assurer une meilleure stabilité du meuble, de renforcer la structure du meuble et de maintenir un écartement sensiblement constant entre le caisson et le deuxième panneau.

[0006] Selon une caractéristique possible, le meuble comprend un quatrième panneau et un tiroir,

- dans le premier agencement, le quatrième panneau étant disposé, verticalement entre le caisson et le premier panneau de telle manière que le caisson, les premier, deuxième et quatrième panneaux délimitent un premier espace dans lequel ledit tiroir est inséré,
- dans le deuxième agencement, ledit tiroir est disposé dans un deuxième espace délimité par le caisson et les premier et deuxième panneaux.

[0007] L'incorporation d'un quatrième panneau permet d'intégrer des moyens de rangement supplémentaires tel qu'un tiroir qui est apte à être utilisé dans les premier et deuxième agencements.

5 **[0008]** Selon une autre caractéristique possible, le meuble comprend un cinquième panneau formant fond qui présente une forme allongée et qui est disposé, selon le premier agencement, verticalement dans le sens de sa longueur entre le caisson, le premier panneau et le deuxième panneau et, selon le deuxième agencement, verticalement dans le sens de sa largeur entre le caisson, le deuxième panneau et le premier panneau.

10 **[0009]** Selon une autre caractéristique possible, le meuble comprend un montant fixé perpendiculairement au premier panneau, le deuxième panneau présentant, dans le premier agencement, une partie qui s'étend verticalement au-delà dudit premier panneau, dans le premier agencement le montant vertical et la partie d'extension verticale du deuxième panneau délimitant entre elles et avec le premier panneau horizontal une surface, le montant du premier panneau formant étagère dans le deuxième agencement.

15 **[0010]** Selon une autre caractéristique possible, le caisson présente une forme allongée, par exemple de parallépipède rectangle, s'étendant verticalement par rapport au sol.

20 **[0011]** Selon une autre caractéristique possible, le premier panneau présente une forme allongée, la longueur du premier panneau étant égale à la longueur dudit caisson.

25 **[0012]** Selon une autre caractéristique possible, le deuxième panneau présente une forme allongée, la longueur du deuxième panneau étant égale ou supérieure à la longueur dudit caisson.

30 **[0013]** Selon une autre caractéristique possible, la longueur du deuxième panneau est supérieure à la somme de la longueur du caisson et de la largeur du quatrième panneau.

35 **[0014]** Selon une autre caractéristique possible, le meuble forme, selon le premier agencement, table à langer et, selon le deuxième agencement, bureau.

40 **[0015]** Selon une autre caractéristique possible, ledit caisson et lesdits panneaux sont réalisés dans des matériaux composites de fibres et/ou de particules de bois tels que des panneaux de fibres à densité moyenne (ou MDF) et des panneaux de grandes particules orientées (ou OSB).

45 **[0016]** Dans un autre aspect, l'invention concerne aussi un kit de montage comportant des éléments aptes à construire un meuble évolutif tel que mentionné ci-dessus.

50 **[0017]** D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront au cours de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue schématique en perspective et partiellement éclatée d'un meuble évolutif

selon un premier agencement ;

- la figure 2 est une vue schématique en perspective et partiellement éclatée du meuble évolutif de la figure 1 selon un deuxième agencement.

[0018] La figure 1 représente une vue schématique en perspective et partiellement éclatée d'un meuble évolutif 1 apte à être disposé selon un premier et un deuxième agencement.

[0019] Comme illustré à la figure 1, le meuble évolutif 1 comprend :

- un caisson 4 présentant une forme allongée qui, d'une part, s'étend verticalement et, d'autre part, comprend au moins un compartiment 6 ;
- un premier panneau 8 présentant une forme allongée qui est disposé horizontalement et à distance au-dessus dudit caisson 4 et qui forme un plan de travail ;
- un deuxième panneau 10 présentant une forme allongée qui est, d'une part, disposé verticalement, en regard et à distance d'un côté (flanc latéral) du caisson 4 et perpendiculairement audit premier panneau 8 et, d'autre part, présente une partie qui s'étend verticalement 10a au-delà dudit premier panneau 8 (soit en éloignement du premier panneau 8) ;
- un troisième panneau 12 présentant une forme allongée qui relie les parties inférieures dudit caisson 4 et du deuxième panneau 10 ;
- un quatrième panneau 14 présentant une forme allongée disposé verticalement entre le caisson 4 et le premier panneau 8 de telle manière que le caisson 4, les premier 8, deuxième 10 et quatrième panneaux 14 délimitent un premier espace 16 interne au meuble ;
- un tiroir 18 inséré dans le premier espace 16 ;
- un cinquième panneau 20 formant fond qui présente une forme allongée et qui est disposé verticalement dans le sens de sa longueur entre le caisson 4, le premier panneau 8 et le deuxième panneau 10 ;
- un montant 22 vertical fixé perpendiculairement au premier panneau 8 qui délimite avec la partie d'extension verticale 10a du deuxième panneau 10 et le premier panneau horizontal 8, une surface 8a horizontale plus particulièrement adaptée pour servir de table à langer. Le montant 22 et la partie d'extension verticale 10a servent de rebords de sécurité à la surface 8a.

[0020] Plus particulièrement, le caisson 4 comprend une pluralité de parois agencées pour former un parallélépipède rectangle fermé. Le caisson 4 comprend deux parois latérales 4a (flancs latéraux) opposées et parallèles.

[0021] L'un des côtés (face avant) est fermé par une paroi formant porte 4b et le côté opposé (face arrière) est fermé par une paroi 4c formant fond.

[0022] Les parties inférieure et supérieure du caisson

4, sont, quant à elles, fermées respectivement par une paroi inférieure 4d et supérieure 4e opposées et parallèles.

[0023] De plus, le caisson 4 comprend, l'un au-dessus de l'autre, deux compartiments 6 internes et une cloison 4f séparant lesdits compartiments 6 l'un de l'autre. A titre de variante, le caisson 4 peut comprendre plus de deux compartiments.

[0024] L'agencement des éléments 4 à 22 décrit ci-dessus et composant le meuble 1 correspond à un premier agencement dans lequel le meuble forme une table à langer et, plus particulièrement, une commode à langer.

[0025] De plus, les éléments 4 à 12 et 16 à 22 du meuble 1 sont aptes à être disposés selon un deuxième agencement dans lequel le meuble forme un bureau.

[0026] On notera que les différents éléments 4 à 22 sont reliés les uns aux autres par des moyens de fixation (non représentés) aptes à être montés et démontés tels que des vis afin que l'utilisateur puisse aisément modifier l'agencement des éléments 4 à 22 formant le meuble évolutif 1 selon l'invention. L'utilisateur peut ainsi transformer le meuble formant commode à langer en un meuble formant bureau ou inversement selon ses besoins.

[0027] La figure 2 représente une vue schématique en perspective et partiellement éclatée du meuble évolutif 1 de la figure 1 selon le deuxième agencement.

[0028] On notera que le meuble évolutif 1 selon le deuxième agencement comporte au plus les éléments 4 à 22 formant le meuble évolutif 1 selon le premier agencement. La structure des éléments 4 à 22 est identique et ne sera donc pas à nouveau détaillée.

[0029] Comme illustré à la figure 2, le meuble évolutif 1 comprend :

- le caisson 4 ;
- le premier panneau 8 qui, ici, est disposé verticalement, en regard et à distance du côté (flanc latéral) 4a du caisson 4 ;
- le deuxième panneau 10 formant plan de travail qui est disposé horizontalement et est relié perpendiculairement audit premier panneau 8 et forme un fond partiel du meuble ;
- le troisième panneau 12 qui est disposé horizontalement au-dessus dudit caisson 4 de manière à recouvrir ledit caisson 4 conjointement avec une partie du deuxième panneau 10 ;
- le cinquième panneau 20 qui est disposé verticalement dans le sens de sa largeur entre le caisson 4, le deuxième panneau 10 et le premier panneau 8 ;
- le tiroir 16 qui est disposé dans un deuxième espace interne 24 délimité par le caisson 4 et les premier 8, deuxième 10 et cinquième 20 panneaux.

[0030] On notera que tous les éléments du meuble formant une commode à langer ont été repris dans le meuble formant un bureau, à l'exception du quatrième panneau.

[0031] On notera que les différents éléments formant le meuble évolutif 1 sont par exemple réalisés dans des matériaux composites de fibres et/ou de particules de bois tels que les panneaux de fibres à densité moyenne (ou MDF) et les panneaux de grandes particules orientées (ou OSB).

[0032] De plus, on notera que chacun des panneaux 8, 10, 12, 14 et 20 s'étend principalement dans un plan et présente une forme sensiblement rectangulaire. Chacun des panneaux 8, 10, 12, 14 et 20 présente donc une longueur correspondant à la dimension dans le sens de sa plus grande étendue et une largeur correspondant à la dimension orthogonale à la longueur (la largeur et la longueur d'un élément définissent le plan d'extension principale de l'élément).

[0033] Le caisson 4, quant à lui, présente :

- une longueur correspondant à la dimension dans le sens de sa plus grande étendue (longueur qui correspond à la hauteur du caisson et à la distance entre les parois inférieure 4d et supérieure 4e),
- une largeur correspondant à la dimension entre deux parois 4a (ou flancs latéraux) opposées et parallèles entre elles,
- une profondeur correspondant à la dimension entre la paroi de fond 4c et la paroi avant formant porte 4b.

[0034] On notera les relations suivantes entre les structures des éléments formant le meuble 1 selon l'invention :

- la longueur du premier panneau 8 est égale à la longueur du caisson 4,
- la largeur du premier panneau 8 est égale à la profondeur du caisson 4,
- la longueur du deuxième panneau 10 est supérieure à la somme de la longueur du caisson 4 et de la largeur du quatrième panneau 14,
- la largeur du deuxième panneau 10 est égale à la profondeur du caisson 4,
- la longueur du troisième panneau 12 est égale à la profondeur du caisson 4,
- la longueur du quatrième panneau 14 est égale à la profondeur du caisson 4.

[0035] Dans une variante non représentée, la longueur du deuxième panneau 10 est égale à la longueur du caisson 4.

[0036] Par ailleurs, on notera que le meuble 1 selon l'invention peut aussi se présenter sous la forme d'un kit de montage (non représenté) comportant les éléments 4 à 22 mentionnés ci-dessus ainsi que des moyens de fixation. Ledit kit de montage permet d'assembler le meuble évolutif 1 selon l'un ou l'autre des deux agencements décrits ci-dessus.

[0037] On notera que les dimensions et/ou les rapports entre les dimensions des différents éléments composant le meuble, l'agencement et/ou l'orientation du caisson 4

peuvent être modifiés sans altérer la nature de l'invention (Par exemple, le caisson 4 peut être disposé à droite et non à gauche).

Revendications

1. Meuble évolutif apte à être disposé selon un premier et un deuxième agencement comprenant :

- un caisson (4) qui comprend au moins un compartiment (6),
- un premier panneau (8) qui est disposé, selon le premier agencement, horizontalement au-dessus dudit caisson (4) et, selon le deuxième agencement, verticalement, en regard et à distance de l'un des côtés du caisson (4),
- un deuxième panneau (10) qui est disposé, selon le premier agencement, verticalement, en regard et à distance dudit côté du caisson (4) et perpendiculairement audit premier panneau (8) et, selon le deuxième agencement, horizontalement sur ledit caisson (4), et qui est relié perpendiculairement audit premier panneau (8), le premier panneau (8) dans le premier agencement et le deuxième panneau (10) dans le deuxième agencement formant un plan de travail,
- le meuble comprenant un troisième panneau (12) qui, selon le premier agencement, relie les parties inférieures dudit caisson (4) et dudit deuxième panneau (10) et, selon le deuxième agencement, est disposé horizontalement au-dessus dudit caisson (4) de manière à recouvrir ledit caisson (4) conjointement avec une partie du deuxième panneau (10).

2. Meuble selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comprend un quatrième panneau (14) et un tiroir (18),

dans le premier agencement, le quatrième panneau (14) étant disposé, verticalement entre le caisson (4) et le premier panneau (8) de telle manière que le caisson (4), les premier (8), deuxième (10) et quatrième (14) panneaux délimitent un premier espace (16) dans lequel ledit tiroir (18) est inséré, dans le deuxième agencement, ledit tiroir (18) est disposé dans un deuxième espace (24) délimité par le caisson (4) et les premier (8) et deuxième (10) panneaux.

3. Meuble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend un cinquième panneau (20) formant fond qui présente une forme allongée et qui est disposé, selon le premier agencement, verticalement dans le sens de sa longueur entre le caisson (4), le premier panneau (8) et le deuxième panneau (10) et, selon le deuxiè-

me agencement, verticalement dans le sens de sa largeur entre le caisson (4), le deuxième panneau (10) et le premier panneau (8).

4. Meuble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend un montant (22) fixé perpendiculairement au premier panneau (8), le deuxième panneau (10) présentant, dans le premier agencement, une partie qui s'étend verticalement (10a) au-delà dudit premier panneau (8), dans le premier agencement le montant (22) vertical et la partie d'extension verticale (10a) du deuxième panneau (10) délimitant entre elles et avec le premier panneau (8) horizontal une surface, le montant (22) du premier panneau (8) formant étagère dans le deuxième agencement. 5
10
15
5. Meuble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le caisson (4) présente une forme allongée s'étendant verticalement. 20
6. Meuble selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** le premier panneau (8) présente une forme allongée, la longueur du premier panneau (8) étant égale à la longueur dudit caisson (4). 25
7. Meuble selon la revendication 5 ou 6, **caractérisé en ce que** le deuxième panneau (10) présente une forme allongée, la longueur du deuxième panneau (10) étant égale ou supérieure à la longueur dudit caisson (4). 30
8. Meuble selon la revendication 3 et l'une quelconque des revendications 5 à 7, **caractérisé en ce que** la longueur du deuxième panneau (10) est supérieure à la somme de la longueur du caisson (4) et de la largeur du quatrième panneau (14). 35
9. Meuble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le meuble (1) forme, selon le premier agencement, table à langer et, selon le deuxième agencement, bureau. 40

45

50

55

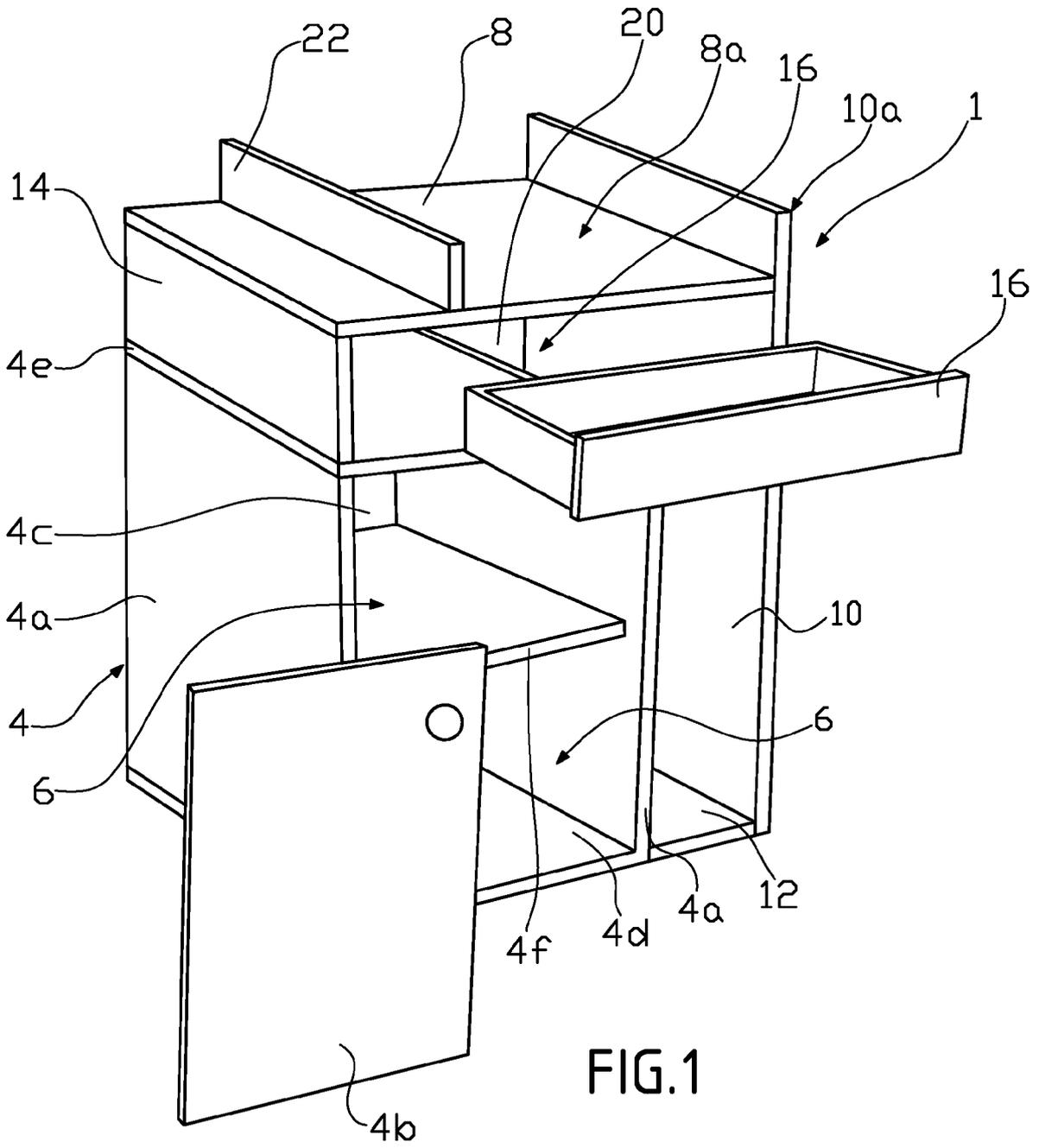


FIG.1

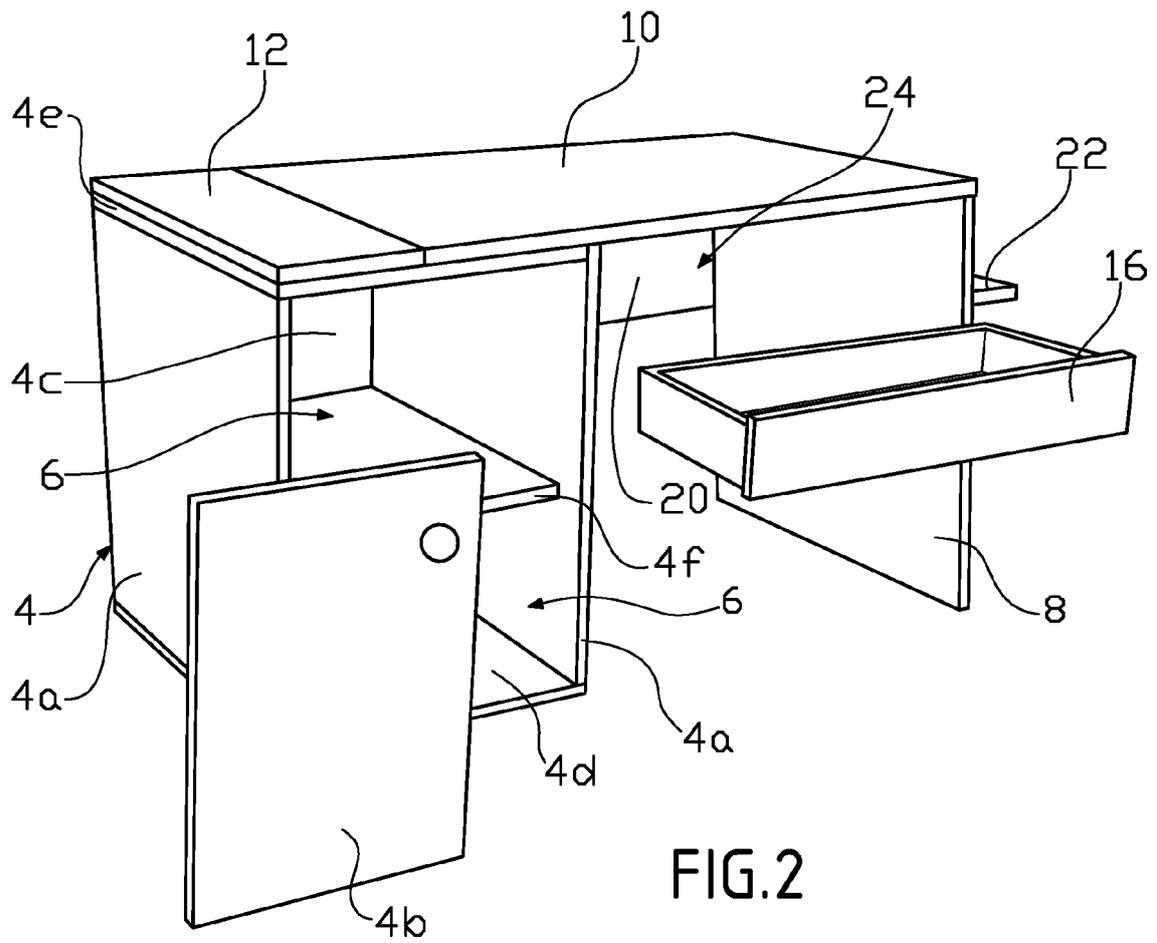


FIG. 2